



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020, une consultation du public est ouverte en mairie de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, du lundi 2 novembre 2020 à 8H45 au lundi 30 novembre 2020 à 17H30 inclus à la suite de la demande formulée par M. le Président de la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT POLY-VALYS, afin d'être autorisé à aménager et exploiter un centre de tri de déchets ménagers recyclables secs situé 2 Bd de la Bouvinerie La Perrière-La Chanterie 49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2714-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU**, du **lundi 2 novembre 2020 à 8H45 au lundi 30 novembre 2020 à 17H30**, aux jours et heures suivants : **lundi-mercredi-jeudi et vendredi de 8H45 à 12H30 et de 13H45 à 17H30 - mardi de 10H30 à 12H30 et de 13H45 à 19H00 sauf vacances scolaires fermeture à 17H30** ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : Place Michel Debré – 49934 Angers cédex 9 ou par courriel : pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr.

le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.